

Camping « Domaine de la croix neuve »,

Conditions générales de réservation.

→ Contrat de location rempli, accompagné d'acompte de 30% du séjour. A envoyer pour valider votre réservation.

→ Le règlement du solde se fera dès votre arrivée.

→ Toute modification sur votre séjour, doit nous être informé au plus vite.

→ Pour toute annulation, l'acompte ne sera pas restitué.

→ Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte de biens, incendie, intempéries, dommages survenus aux installations des clients ou encore d'accident relevant de la responsabilité civile des personnes.

→ Un dépôt de garantie de 350 € vous sera demandé à votre arrivée pour les locations de mobil-homes ou chalets. Il vous sera restitué à votre départ ou dans un délai de trois mois déduction faite du montant des dégâts (perte ou casse d'objets, heures de ménage effectuées,...)

→ Tout campeur s'engage à se conformer au règlement intérieur du camping, à laisser à son départ les lieux propres.

→ En cas de litige le Tribunal de Commerce de Vannes compétent sera saisi.